

REGLEMENT

Par le fait de participer au concours, le candidat donne son accord incondicional à ce règlement.

Conditions générales :

1. Aucune limite d'âge n'est fixée pour les participants.
2. Les personnes de toutes nationalités peuvent y participer.
3. Les inscriptions sont numérotées. Les organisateurs apposeront discrètement ce numéro sur chaque œuvre, afin de pouvoir l'identifier avec certitude.
4. L'artiste joint le formulaire d'inscription sous enveloppe avec son envoi. Sur la face extérieure de l'enveloppe, le titre et la valeur des travaux seront repris afin de pouvoir apporter une numérotation et de pouvoir conclure une assurance.
5. Trois travaux au maximum sont acceptés par participant.
6. Les travaux doivent être originaux (donc pas des copies) et ne peuvent déjà avoir été couronnés.
7. Les travaux ne peuvent être encadrés.
8. Les travaux, qui n'auront pas été repris au plus tard trois mois après la clôture de l'exposition, sont considérés comme définitivement abandonnés et deviennent la propriété de la commune de Westerlo.
9. Les envois sont remis et repris par les participants, à leurs frais. Si le participant est dans l'impossibilité de remettre ses travaux à la Maison Communale de Westerlo, ils peuvent être uniquement envoyés par la poste/par Taxipost à l'administration communale de Westerlo, Cultuurdienst, Boerenkrijglaan 61 à 2260 Westerlo. Cependant, si le participant souhaite que ses travaux lui soient renvoyés, ceci ne peut se faire que sous sa responsabilité et à ses frais.
10. Il faut qu'au moins trente travaux soient envoyés pour que le prix soit attribué. Si le nombre d'inscription est insuffisant, les participants en seront avertis.
11. Aucun courrier ne sera échangé concernant le concours ou la décision prise par le jury.
12. La décision du jury est irrévocable.

Conditions particulières

1. Toutes les formes de calligraphie occidentale sur papier ou parchemin, et seulement celles-là, sont autorisées (pas de travaux tridimensionnels). Les travaux ne peuvent être collés sur aucun matériau, à l'exception de papier sur papier et sans emploi de passe-partout. Les travaux qui ne satisfont pas à ces conditions, ne rentrent pas en ligne de compte et ne sont pas renvoyés.
2. Les dimensions maximales sont de 0.50m x 0.70m.
3. Les travaux doivent être récents (au maximum 3 ans).
4. Un jury sera composé pour juger les travaux envoyés, et il a le droit de diviser le prix des ex aequo entre les lauréats désignés ou de ne pas attribuer le prix.
5. Prix disponibles: le prix de € 2.500 est attribué à l'œuvre couronnée par le jury. Une trentaine de travaux seront sélectionnés pour l'exposition et le catalogue.
6. Les envois doivent arriver entre le 10 et 21 novembre 2009 (dans un emballage correct) à l'administration communale de Westerlo (Cultuurdienst), Boerenkrijglaan, 61 à B-2660 Westerlo. La maison communale est ouverte tous les jours ouvrables entre 9h et 12h. Egalement le lundi soir de 18.30h à 20.30h et le mercredi de 14h à 16h.
7. Les travaux sélectionnés/retenus pourront être publiés dans un catalogue.
8. Les organisateurs se chargent de l'encadrement des travaux sélectionnés pour l'exposition.
9. La publication des résultats se fera lors du vernissage, le 26 mars 2010 à 20.h.
10. La présence des artistes couronnés et sélectionnés au vernissage sera très fortement appréciée.
11. L'exposition sera ouverte du 27 mars 2010 au 25 avril 2010 inclus.
12. Les travaux vendus ne seront remis à l'acheteur qu'à la clôture de l'exposition.
13. Les travaux peuvent être retirés à partir du 10 mai 2010 et jusqu'au 31 mai 2010 et ceci tous les jours ouvrables entre 9h et 12h. Egalement le mercredi entre 14 et 16h et le lundi soir de 18.30h à 20.30h.
14. Les locaux du Centre Culturel seront mis à la disposition des personnes sélectionnées, afin de servir d'espace d'exposition du 26 mars au 25 avril 2010.
15. Comme promotion, les personnes sélectionnées se verront offrir de la publicité pour l'exposition, l'invitation et une réception.
16. Le travail couronné reste la propriété de la commune de Westerlo.
17. Les organisateurs s'engagent à assurer les travaux envoyés à partir de la date de remise et jusqu'au plus tard le 31 mai 2010.
18. En cas de litige, c'est la Justice de paix de Westerlo qui est compétente.